L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

JEUDI 18 DÉCEMBRE 1878.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 19 décembre.—[illegible]—Vents du [illegible], temps couvert, température [illegible] de la [illegible] du baromètre.

Température au 18 Décembre 1878.

Thermomètre de C. Dumanne, Opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
8 h. du matin	[illegible]	[illegible]
Midi	[illegible]	12
3 P. M.	[illegible]	14
6 P. M.	[illegible]	10

Association de bienfaisance mutuelle de la Police.—A une réunion spéciale, tenue le 16 courant, les officiers suivants ont été élus pour l'année 1879 :

Président, Hon. A. L. Tissot; vice-Président, Dr B. Deming; secrétaire, Frank Leefe; secrétaire aux finances, Mlle Lambert; trésorier, Geo. B. Fornell; grand marshal, Chas. T. Sonist; médecin, Dr [illegible] Destinging; pharmaciens, F. Barthe, A. J. [illegible], V. Vignaud, L.H. Von Gohren, Chas. U. Bonjet.

La perte du bateau à vapeur Cotton Valley, qui a sombré, sur le fleuve, à la suite d'une collision avec le bateau à vapeur Charles Morgan.—Le bureau qui inspecte les steamers et les bateaux à vapeur au nom des Etats-Unis, a recherché, depuis plusieurs jours, la cause du désastre du mois dernier, a livré son rapport à la publication, hier matin.

Il est d'opinion que le Charles Morgan occupait la place que doit occuper un bateau qui descend le fleuve, que les officiers étaient à leurs postes, ont tout tenté pour empêcher le désastre, et ont fait tout pour arracher à la mort les passagers du Cotton Valley.

Le Cotton Valley n'était pas à la place qu'il était d'occuper un bateau qui monte le fleuve. Son capitaine, dans la nuit du malheur, ne veillait plus depuis onze heures du soir; le pilote n'était au volant que depuis quatre heures du matin du jour qui précéda la collision. Ces deux officiers [illegible] des preuves d'une honteuse négligence, [illegible] que le vent soufflait avec violence et qu'il pleuvait beaucoup.

Le pilote, M. Swain, n'avait pas mis le bateau dans la position voulue.

Les machines du Cotton Valley n'ont pas été arrêtées à temps; elles n'ont même pas été arrêtées.

Si le capitaine ou le premier mate s'était trouvé à son poste, on n'aurait pas à déplorer le désastre.

Il n'est pas prouvé que les officiers du Cotton Valley aient rien tenté pour sauver les passagers et ceux qui étaient sur le pont.

Le capitaine Kouns, ne recevant que [illegible] deux enfants et Mme Sanford dans une embarcation qui pouvait contenir quinze personnes, [illegible] répréhensible. Il est aussi [illegible] du fait que la garde du pont avait été [illegible] de qui la licence n'est pas exigée, et qui est resté à son poste de six heures du soir à quatre heures du matin.

Les inspecteurs ont conséquemment, en vertu des sections 4439 et 4449 des Revised Statutes, révoqué la licence de M. H. Kouns, capitaine, celle de W. A. Duke, mate du Cotton Valley, et suspendu pour [illegible] jours, celle du pilote, A. G. Swain; en vertu de la clause 4450 des mêmes Statutes. Les officiers du Charles Morgan sont acquittés de tout blâme.

L'assemblée au Stock Exchange.—L'assemblée convoquée dans le but d'aviser aux moyens de payer, en janvier, l'intérêt des coupons des bons de l'Etat, a eu lieu, hier soir, au Stock Exchange.

Les représentants de la Presse n'ont été admis dans la salle qu'une demi-heure après le commencement de la séance.

Lorsqu'ils y sont entrés, le lieutenant-gouverneur, l'auditeur, le secrétaire d'Etat, l'agent fiscal, M. Kennedy, en sortaient, et M. Thomas J. Semmes expliquait aux assistants les devoirs du bureau de liquidation envers l'agent fiscal, ceux de l'agent fiscal envers l'Etat.

Il a maintenu que l'agent fiscal a droit seulement à la somme que l'Etat perçoit dans l'année, et que s'il a avancé plus que le montant reçu, il devient, pour le surplus, créancier ordinaire. L'agent fiscal n'a pas le droit d'insister sur la conservation de son poste, mais le bureau de liquidation peut seul le destituer. M. Semmes a cité plusieurs lois à l'appui de ses assertions.

Aussitôt après le discours de M. Semmes, l'assemblée s'est ajournée.

Le comité de quinze n'ayant pas encore trouvé les moyens nécessaires, il a été [illegible] de continuer les démarches; le meeting l'a [illegible] autorisé à s'entendre avec le gouverneur et le bureau de liquidation sur la ligne de conduite à suivre dans le cas où un agent fiscal consentirait à remplacer M. Kennedy.

Le comité pourra convoquer une nouvelle assemblée dès que les circonstances l'exigeront.

Bureau de Santé.—Rapport des Mariages, Naissances et Décès, enregistrés à ce bureau :

Mariages.—Geo Crone à Mlle Catherine Heeney.
Jacob Schlighisele à Mlle Mulbaupt.
George W. Martin à Mlle Martha L. Azaretto.
John Brockert à Mlle Catherine Geipe.
Jos. M. Carran à Mlle Mary C. Lennon.
Adolphe A. Williams à Mlle Bella Williams.
George D. Bonnet, Jr., à Mlle Harriet O. Hite.
Eugène Wright à Mlle Catherine Fried.
M. M. Carroll à Mlle Georgia Porter.
Joseph Smith à Mlle Philippine Lautenschlager.

Naissances.—Mme John Kentzel, une fille.
Mme Henry Wagner, une fille.
Mme Michel Variol, un garçon.
Mme Anselm Perscha, un garçon.
Mme Ernest J. Young, une fille.
Mme Jules Hery, un garçon.
Mme Joseph Decker, un garçon.
Mme S. E. Terjeson, une fille.

Décès.—Sophia Winfield, couleur, 94 ans.
F. W. Mieliaux, 39 ans.
Lewis Wright, couleur, 28 ans.
Enfant de Rosa Michel, couleur, 7 jours.
Mme Aimée Commagère, 74 ans.
Mme Thérèse Salvador, 52 ans.
Vicente Fernandez, 47 ans.
Mme Barbara Blind, 55 ans.
W. H. Marquat, 57 ans.
Orleans Caro, 5 jours.

Paragraphes.—M. Wm. Beulet, marchand de jouets et d'objets de fantaisie au No 339 de la rue Dauphine, près Esplanade, est l'agent de M. F. Perkinson, propriétaire d'une invention qui mérite l'attention des fermiers; elle porte le titre un peu long, mais fort expressif, de *Champion Self Acting Cow Milker*, et se compose de plusieurs tubes minces, en caoutchouc, aux bouts d'argent. L'extrémité est adaptée aux pis de la vache, qu'on peut alors traire en moins de quatre minutes. Le petit appareil coûte deux piastres.

—Les négociants et les particuliers se sont plaints, [illegible], de l'irrégularité [illegible] de la malle; [illegible] nuisible aux intérêts de la communauté [illegible] de faire place à un service plus digne d'une grande ville, [illegible] l'arrivée des lettres, des journaux et documents, [illegible] par le chemin de Jackson et celui de la Mobile, se sont [illegible] en retard.

—Il est fort question, aux portes de la salle qu'occupe le juge Billings, de la loi d'élection et du quinzième amendement.

—Une dépêche particulière, de Washington, nous annonce que les sénateurs auraient été réfléchi la désignation de M. Foote, [illegible] rapport qui ne se prononce ni pour la confirmation ni pour le rejet. Il est probable qu'à l'heure où ces lignes leur tomberont sous les yeux, les collecteurs auront été [illegible] et l'ancien représentant du Mississippi sera le surintendant de l'hôtel de la monnaie de la Nlle-Orléans.

—Les *ouvriers* ont recommencé leurs opérations.

—M. E. D. Frost, ancien surintendant de la compagnie du chemin de fer de Jackson, est président de la société de capitalistes organisée dans le but d'achever la voie qui s'étend de notre ville à Shreveport, en Louisiane, et à Marshall, au Texas. Les membres sont : MM. R. W. Taylor, A. Baldwin, Victor Meyer, Theodore Hellman, David Urquhart et Carl Kohn.

—On se demande si la police découvrira les individus qui ont arrêté M. Henry Gleider, [illegible] nuit du lundi à mardi, au coin des rues Claiborne et [illegible], et, après lui avoir enlevé une chaîne et un chapeau, l'ont frappé [illegible]. Les [illegible] ont le signalement des voleurs.

—Une lampe remplie d'huile de charbon a fait explosion à la résidence de Mme Minnie Stille, au No 158 de la rue Howard; il n'en est résulté que de légers dégâts.

—Il n'est pas impossible que le serment [illegible] que les juges fédéraux exigent des citoyens appelés à remplir les devoirs de jurés, soit bientôt abrogé.

—Le collecteur de la douane a reçu, hier, de Washington, une circulaire qui a trait à la reprise des paiements en espèces. M. Sherman y cite la clause 3 de la loi déclarant qu'à partir du 1er janvier 1879, la trésorerie devra racheter, en [illegible] 14 janvier 1875 [illegible]. Le 1er janvier 1879 [illegible] les obligations nationales qu'il faudra [illegible] en pièces de métal, [illegible] Etats-Unis, au gré des porteurs.

—A. F. Dunsy, qui a tué Charles Cresswell, dans le courant de la semaine dernière, au coin des rues Girod et Tchoupitoulas, a été transporté du [illegible] d'Alger, où il était détenu, depuis son arrestation, à cause de l'état de sa [illegible], à la prison de paroisse en attendant l'enquête [illegible].

—Le feu s'est déclaré, hier matin, vers deux heures, dans une bâtisse du coin des rues Claiborne et St. Pierre, appartenant à la ville et servant d'école publique. On attribue l'incendie à un défaut de la cheminée. Les pompiers sont promptement accourus sur les lieux [illegible]. Le cheval de la pompe No 3 et celui de la machine Babcock de la rue Lafayette [illegible] au coin des rues Claiborne et de Anne, sur un pont qui [illegible] enlevé.

—On a reçu, à la douane, pendant le dernier mois, $26,182.59, dont $1,[illegible] du département du revenu intérieur, $1050 au bureau de [illegible], $11,720.85 en espèces, pour droits, [illegible] en chèques, au taux de 100 1/4, [illegible] de différentes sources.

—Un mexicain du nom de Juan Bachie et Andy [illegible], nègre, se sont battus dans une des cellules de la station du cinquième précinct : le premier a perdu une oreille, et ce sont les dents du nègre qui la lui ont enlevée.

—[illegible] avons vu, hier matin, une autre [illegible].

—Le Steamer Morgan transportera, gratuitement, à Galveston, la balle de coton vendue à [illegible], jeudi dernier, au profit de la veuve de [illegible] Benner. De Galveston, elle sera expédiée pour Houston, puis [illegible], en Virginie, Richmond, Savannah, Charleston, Augusta, Mobile, Nashville, St Louis, et, [illegible].

—[illegible] Corneille [illegible] et un policeman [illegible] qu'il a été [illegible] de la porte d'un [illegible] des rues Clio et [illegible].

—M. John Purnell [illegible] Trémé.

—Le conseil des [illegible] hier matin, par le gouverneur et les procureurs [illegible].

—Le beau café de M. H. [illegible], Passage de la Bourse et Bienville, a ouvert ses portes aux consommateurs, hier matin; il [illegible] d'un excellent [illegible].

—[illegible] heures et [illegible] hier soir, [illegible] rue Conti, No 2[illegible], occupée par Mme [illegible].

La dernière séance du Conseil.—Elle a été si importante, comparée à tant d'autres qui l'ont précédée, que nous croyons convenable d'y revenir, quand ce ne serait que pour donner certains détails qui pouvaient se trouver dans le compte-rendu officiel seulement.

On sait déjà que sur la proposition de M. Mélous, administrateur du département des améliorations, l'avocat de la ville a reçu l'ordre de poursuivre devant les tribunaux, et cela sans retard, deux compagnies de chemins de fer—celle du Crescent City et celle du New Orleans City—qui n'ont pas rempli les conditions de leurs contrats—la première, en n'ayant pas prolongé sa voie jusqu'à Carrollton, en n'ayant pas réparé les rues qu'elle traverse; la seconde, en ne tenant pas, dans l'état voulu, la partie de sa voie qui s'étend le long du Côteau de la Métairie, et, comme la première, en n'ayant pas réparé certaines rues.

On sait aussi que MM. Fayssoux et Coleman, qui s'étaient engagés à coquiller et paver les rues du premier district, que M. Thomas Bergin, qui s'était engagé à coquiller et paver celles du troisième district—ont renoncé à leurs contrats, et se sont réservé le droit d'intenter un procès à la ville; que le comité (MM. Marks, Behan, Chevalley, Brewster, et le voyer, M. Brown) ont examiné les rues et constaté des violations des contrats.

Mais il est une ordonnance qui est d'un grand intérêt pour une classe de nos lecteurs, et dont l'adoption rend nécessaire une analyse des principales clauses : nous voulons parler de l'ordonnance qui afferme, pour l'année 1879, le revenu des marchés publics. Le revenu de chacun de ceux-ci sera vendu *séparément*, et *chacune* des adjudications sera pour douze mois—du 1er janvier 1879 au 31 décembre 1879, *à tant par an*.

Les acquéreurs devront payer, *comptant*, en monnaie courante des Etats-Unis, *sur les lieux*, au moment de l'adjudication, *dix pour cent* du montant brut de l'enchère pour *un an*. Ils devront, aussitôt après que le Conseil aura approuvé les ventes, se présenter à l'étude du notaire de la ville, y souscrire les contrats, faire leurs billets pour les mois de février, mars, avril, mai, juin, juillet, août, septembre, octobre, novembre et décembre 1879. Ces billets devront être endossés à la satisfaction du maire, de l'administrateur des finances, et le paiement de chacun d'eux devra être fait au vingtième jour du mois qui *précédera celui pour lequel le billet aura été donné*. Chacun des billets portera huit pour cent d'intérêt, de la date de l'échéance à parfait paiement.

Les sommes à verser en janvier seront déduites du dépôt de dix pour cent opéré au moment de l'adjudication. L'administrateur des finances gardera le reste du dépôt comme garantie *additionnelle* du paiement des autres billets, et le déduira des billets de décembre, échéant en novembre 1879—pourvu que les paiements antérieurs aient été effectués, et que la ville n'ait aucune réclamation à faire valoir contre les adjudicataires ou leurs endosseurs.

Il devra être stipulé, dans les contrats, que si l'un des billets n'était point payé à l'échéance, l'adjudication serait frappée de nullité; que le Conseil rentrera en possession de la propriété (sans recourir à des actions et sans s'exposer à une demande d'indemnité) et pourra procéder à une nouvelle adjudication, publique ou non, aux frais et risques de l'acquéreur.

Si l'un des billets n'était point payé, le paiement de tous les billets suivants pourrait être exigé.

Tel est le sens des principales clauses de l'ordonnance.

Les sommes que la municipalité retirera de la ferme des marchés ne resteront pas longtemps dans ses coffres, car elles seront appliquées—d'abord au paiement de ce que la ville doit au Louisiana National Bank, à qui le revenu avait été donné en garantie, et ensuite au paiement des dépenses de la ville en 1879.

Tout le monde a remarqué l'unanimité avec laquelle les administrateurs ont adopté l'ordonnance qui impose des pénalités aux personnes qui obstruent les lieux publics, les rues et les trottoirs, et l'ordonnance qui institue une enquête relative aux débarcadères et aux dépôts de charbon, dans le deuxième et le troisième districts.

Les opinions sont partagées sur les modifications qui fixent à dix piastres par semaine la licence des commis voyageurs vendant par échantillons ou recevant des commandes; à mille au lieu de cinq cents dollars celle des compagnies qui n'assurent que contre les risques d'incendie; à mille au lieu de cinq cents dollars celle des compagnies qui assurent contre les risques de mer; à mille au lieu de cinq cents dollars celle des compagnies qui assurent contre les risques des rivières; à cinq cents au lieu de trois cents dollars celle des compagnies ou agences qui assurent sur la vie, et celle des compagnies ou agences qui assurent contre les accidents.

Ventes inscrites aux bureaux de l'annotateur des hypothèques :

Jos. Feinster à J. Bahler et als, deux lots de terre, avec les bâtisses qui s'y trouvent, dans l'îlet compris entre les rues Julia, Magazin, Tchoupitoulas et Notre Dame, faisant face à la rue Julia, [illegible] le moulin de [illegible] à ris, [illegible] dans le même îlet, avec la même façade $25,000

Veuve Jos. Martin à Veuve L. Picapear, un lot de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, dans l'îlet compris entre les rues Girod, Bagatelle, St. Antoine et Urquhart, faisant face à la rue Girod 298

Mlle E. Frank et als à Dr J. A. S. Fisher, un lot de terre dans l'îlet compris entre les rues Camp, Magazin, Félicité et Ste. Marie, faisant face à la rue Camp; aussi une portion de terre dans le même îlet comme ci-dessus, avec la même façade .... 2,500.

Spécialité en fait de plumes d'oies vierges, en crins, ressorts pour lits, matelas, fonds à ressort, à très bas prix, à l'ancien magasin de meubles de J. B. Hubbard, coin Remparts et Perdido.

Bulletin météorologique.

Mercredi, 18 déc., 3 h. 43 P. M.

Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes :

Augusta, Gia	49	Memphis, Tenn	32
Corsicana, Tex	51	Mobile, Ala	50
Cairo, Ill	31	Montgomery, Ala	47
Cincinnati, O	29	Nashville, Tenn	31
Davenport, Iowa	13	New Orleans, La	52
Dubuque, Iowa	10	Omaha, Neb	18
Galveston, Texas	55	Pittsburgh, Pa	25
Indianola, [illegible]	[illegible]	Savannah, Gia	51
Keokuk, Iowa	[illegible]	Shreveport, La	49
Key West, Fla	[illegible]	St Louis, Mo	22
La Crosse, Wi	17	St Paul, Minn	18
Leavenworth, Kas	11	Vicksburg, Miss	47
Louisville, Ky	27	Yankton, D. T.	11

Hauteur des eaux au-dessus de l'étiage (eaux les plus basses).

Augusta	4.07	Nashville, Tenn	14.08
Cairo, Ill	26.10	New Orleans*	9.01
Cincinnati, O	37.03	Omaha, Neb	5.00
Davenport, I	1.05	Pittsburgh, Pa	9.02
Keokuk, Iowa	—	Shreveport, La	5.07
La Crosse, Wis	—	St Louis, Mo	8.01
Leavenworth, K	—	St Paul, Minn	—
Louisville, Ky	14.06	Vicksburg, Miss	27.06
Memphis, Tenn	20.11	Yankton	—

*Au-dessous du niveau des hautes eaux de 1874.

W. U. SIMONS
Sergent Signal Service, U. S. A.

Coiffez-vous élégamment et à bon marché à la chapellerie Robt. E. Lee.

Ordres pour charbon remplis avec célérité par Hy J. Montagnet, 4 rue Carondelet.

LIBRAIRIE FRANÇAISE.

HÉBERT & Cie.,

59 Rue de Chartres, coin Bienville.

Livres reliés et illustrés pour cadeaux et étrennes.

LITTRÉ—Dictionnaire de la langue française, 4 vols in 4° reliés, 1877 .... $40 00
BESCHERELLE—Dictionnaire national de la langue française, 2 vols Gd in 4° reliés, 1875 .... $30 00
N. LANDAIS—Dictionnaire français, 2 vols Gd in 4° reliés $15 00
FLEMMING & TIBBINS—Dictionnaire français-anglais et anglais français, 2 vols Gd in 4° reliés $20 00
SALVA—Dictionnaire français-espagnol, espagnol-français, 1 vol in 4° relié $10 00
GUIZOT—Histoire de France racontée à mes petits enfants, doré sur tranche, avec fers spéciaux $40 00
GUILLEMIN A.—Le Ciel, un magnifique volume doré sur tranche, Gd in 8°, illustré de magnifiques gravures $15 00
BOILEAU—Œuvres, un volume in 8° illustré de gravure sur acier, coloriées à l'aquarelle .... [illegible]
MOLIÈRE $8 00
RACINE $8 00
L. SIMONIN—La Vie Souterraine, un volume Gd in 8° doré sur tranche $10 00
A. RASCOWITZ—Les Volcans, G in 8, illustré. Un volume doré sur tranche $6 00
LAMMENAIS—Imitation de Jésus-Christ, Magnifique édition in 8, avec dorure sur tranche, encadrement, gravures sur acier $8 00
HUGO—Les Travailleurs de la mer. Un volume in 4°, toile et dorure sur tranche $2 75
Le Rhin $2 75
BOLLAND (abbé)—Promenades en Italie. Un volume in 4°, reliure chagrin, doré sur tranche $4 00
CHEVALIER (abbé)—Promenades en Touraine. Un volume in 4°, reliure chagrin, doré sur tranche $6 00
CAMILLE LÉON—La Bannière Bleue $6 00
LE JOURNAL DE LA JEUNESSE. Un volume reliure toile et tranche dorée, 1877 .... $5 00
HISTOIRE DE FRANCE populaire. Deux volumes reliés illustrés de nombreuses gravures $16 00
FLAMMARION—Histoire du Ciel. Un volume doré, reliure toile (avec gravures) $4 50
FLAMMARION—Terres du Ciel. Un volume doré, reliure toile (avec gravures) $5 00
MAURICE SAND—Masques et Bouffons, 2 volumes $9 00
BUFFY PHILIPPE—Chefs-d'Œuvres des Arts Industriels $5 00
JACQUEMART—Hre de la Céramique $5 00
CHARTON (Edouard)—Le Tour du Monde 1876 .... $5 00
CHRISTIAN P.—Hre de la Magie $7 00
FARINE CHARLES—Hre de Barberousse, deux Français au XVIe Siècle $4 00
DIXON—La Russie libre $5 00
SEMAINES DES ENFANTS—années 1873-74, 1875-76, (le volume) $2 50
Chez un Ange $4 00
Petites Idylles $4 00
FIGUIER—Les Zoophytes et Mollusques $4 00
Les Mammifères $5 00
L'Homme Primitif $5 00
Le Savant du Foyer $5 00
Animaux Articulés $5 00
Les Insectes $5 00
Histoire des Plantes $5 00
La terre avant le Déluge $5 00
Les Grandes Inventions $5 00
BURTY—Chefs-d'Œuvres des Arts Industriels $6 00
PONTOUL H.—Fastes de Versailles $7 50
KINGSTON—Croisière autour du Monde $4 50
GERARDIN—L'Oncle Placide $4 00
FLEURIOT ZENAIDE—La Petite Duchesse $4 00
COLOMB Mme—Le Bonheur de Françoise $4 00
MAGASIN DES ENFANTS, le vol $4 00
GRIMAUD ED.—La Plante $4 50
OCTAVE SACHOT—La Sibérie orientale $4 50
VIOLLET LE DUC—H're d'une Forteresse $4 00
[illegible]—Aventures dans l'Alaska $6 00
[illegible]—Fables illustrées par GRANVILLE .... [illegible]
ARTHUR MANGIN—Nos ennemis et nos alliés. Etudes zoologiques $4 50
E. MARIUS—A travers la Kabylie $4 00
[illegible] A.—Les jeunes Franco-tireurs $3 00
MAYNE REID—Les planteurs de la Jamaïque $4 00
THOMSON J.—Dix ans dans la Chine $4 50
[illegible]—Les enfants pendant la guerre .... [illegible]
GOURDAULT—Voyage au Pôle Nord $2 50
HAYES—La terre de la Désolation $6 00
MAGASIN PITTORESQUE—Les années 1870, '71, '72, '73, '74, '75, '76, '77, chaque année ..., le volume relié $2 50
LE MUSÉE DES FAMILLES—Années 1870, 1871, 1872, 1873, 1874, 1875, 1876, le volume .... [illegible]
CHOUANE? P.—Le Père Lacordaire, 2 vols $3 00
MARCADÉ—La Science Religieuse, 1 vol $4 00
VENTURA—Œuvres, le volume $4 00

SPECTACLES, BALS, &c.

ACADÉMIE DE MUSIQUE, DE BIDWELL.

DIMANCHE, 15 Décembre et jusqu'à nouvel ordre. Matinées les Mercredis et Samedis, pour la fête de Noël,

NICK ROBERTS HUMPTY-DUMPTY GRIMALDI PANTOMIME COMPANY.

Organisée expressément pour la Nouvelle-Orléans. Décors, tours et costumes nouveaux. Quatuor dont le [illegible] clowns, une troupe complète de pantomimistes. La meilleure troupe de chiens savants dans le monde et les artistes spéciaux dont les noms suivent :

Les Enfants Siegrist,
La Troupe de ballet de St-Félix,
Les Zanfrettas
Les Maces.

Mlle Annie Fox, Mlle Ida Manrey, Mlle Blanche Siegrist, M. W. H. Bartholomew, M. Wm. Ashton, M. J. R. Harris. Le spectacle sera terminé par la nouvelle scène de transformation de Harry Dressel

La Danse des Papillons.

LOTTA arrive le 29 décembre. 15 déc—

THÉATRE DES VARIETES.

OUVERTURE, LUNDI 23 Décembre, Important événement dramatique.

La Compagnie du Théâtre d'Union Square, de New York, débutera dans la belle comédie de Victorien Sardou

MÈRE ET FILS
Les bourgeois de Pont d'Arcy.

Pièce plus émouvante encore que "Les Deux Orphelines."

Les artistes de New York paraîtront dans leurs meilleurs rôles tous les soirs, ainsi que dans les matinées de Noël et du samedi.

Les billets seront vendus dès le 19 décembre.
Les prix d'entrée ne seront pas augmentés.
19 déc—

THÉATRE ST-CHARLES.

TROUPE D'OPÉRA BOUFFE DE ADAH RICHMOND.

Une semaine.—Matinées le MERCREDI et le SAMEDI, à partir du 15 décembre 1878.

Seront représentées cette semaine, les célèbres opérettes de

OFFENBACH,
PLANQUETTE,
LECOCQ.

15déc—

PALACE HALL, 185 RUE DU CANAL.

La huitième merveille du monde—ou l'Horloge de Engle—sera exhibée au public pour une courte saison, commençant le MARDI, 10 DÉCEMBRE.

Cette célèbre horloge ne doit pas être confondue avec l'horloge de Strasbourg. Le mécanisme en est bien plus compliqué et elle lui est supérieure sous tous les rapports. Reconnu par toute l'Europe et l'Amérique comme la plus

SCIENTIFIQUE ET MERVEILLEUSE

qui soit dans le monde.

Les portes seront ouvertes de 9 heures du matin à 10 heures du soir.

Entrée, pour grandes personnes 25 cents.—Enfants, au-dessous de douze ans, 15 cents.
10déc—1m

UNION FRANÇAISE.

A partir d'aujourd'hui, 10 du courant, les demandes de secours seront reçues au bureau de l'Union Française, No 9, rue St-Louis, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

Tous les mercredis, le comité se réunira pour statuer sur les demandes.

Par ordre du Président,
E. SALOMON,
Secrétaire-Trésorier.

L'UNION FRANÇAISE.

Bureau, rue St-Louis No 9.

Le Conseil de Direction croit devoir rappeler à MM. les planteurs, chefs d'ateliers ou d'établissements, que les demandes de travailleurs, ouvriers ou employés français, sont l'objet de sa sollicitude spéciale.

Par ordre du Conseil de Direction,
E. SALOMON,
3 nov— Secrétaire-trésorier.

Avis aux professeurs.

Bureau du Surintendant des Ecoles Publiques, Nlle-Orléans, 11 décembre 1878.

Un examen de concours, ouvert à tous les aspirants au professorat; aux professeurs ayant déjà passé leur examen, qui peuvent désirer changer de certificats pour des classes primaires en des certificats de grammaire; et aussi aux postulants pour des places de professeurs de science naturelles dans l'école centrale supérieure pour les garçons, aura lieu au bureau de la direction, No 39 rue Bourgogne, commençant jeudi, 26 du courant, à 9 heures du matin.

Les postulants sont invités à envoyer à ce bureau, par écrit, le samedi, 21 du courant, ou avant, leurs noms, leurs adresses, et le grade pour lequel ils désirent passer un examen.

WM. O. ROGERS,
Surintendant en chef des Ecoles Publiques.
15déc—jusq26 Nlle-Orléans

Banque du Peuple.—Nouvelle-Orléans, le 17 décembre 1878.—Le 16 courant, à une élection par les actionnaires de cette banque, les messieurs dont les noms suivent ont été élus, à l'unanimité, directeurs pour l'année 1879 :

E. JAUFFROID,	A. SOCOLA,
JOSEPH DAVID,	LEOPOLD SCHEUER,
E. K. CONVERSE,	J. J. REISS,
JOHN BRUNASO,	U. MARINONI.
FÉLIX LEGENDRE,	

Et aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, M. U. MARINONI a été ré-élu président, à l'unanimité.

N. LANDRY,
16 déc—5f Caissier.

Compagnie d'Assurance Home.—Nouvelle-Orléans, 14 décembre 1878.—Avis est par le présent donné aux actionnaires de cette compagnie que, conformément à sa charte, une élection de douze directeurs pour servir l'année prochaine, aura lieu aux bureaux de cette compagnie le LUNDI, 6 janvier 1879, de midi à 2 heures P. M.

CHAS. LA SASSIER,
17déc—au 6 janv Secrétaire.

Banque Mutuelle Nationale.—Nouvelle-Orléans, 14 décembre 1878.—L'élection des Directeurs, devant servir l'année prochaine, aura lieu à la maison de banque, rue du Canal, No 106, le MARDI, 14 janvier, de dix heures du matin à deux heures de l'après-midi.

JOSEPH MITCHELL,
15déc—1m Caissier.

Bureau de la Compagnie d'assurance de la Nlle Orléans, au coin des rues Canal et Camp. Nlle Orléans, 12 décembre 1878.—L'élection annuelle pour les Directeurs de cette compagnie pendant l'année suivante, aura lieu à son bureau, coin Canal et Camp, LUNDI, 30 décembre 1878, entre 11 heures du matin et 2 heures de l'après-midi.

J. W. HINCKS, secrétaire.
14déc—au 30

Banque Nationale d'Etat de la Nouvelle-Orléans.—Nouvelle-Orléans, 12 décembre 1878.—L'élection annuelle des directeurs pour l'année prochaine, aura lieu au local de cette banque, le troisième MARDI de janvier, 14 du mois prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

CHAS. L. C. DUPUY,
12 déc—au 14jv Caissier.

Workingmen's Bank.—Nouvelle-Orléans 10 décembre 1878.—L'élection annuelle des directeurs de cette institution, pour l'année courante, aura lieu à son local No 94 rue Canal, le 13 janvier prochain de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi.

EDGAR HINCKS,
11 déc—1m. Caissier.

Association d'assurance de la Nouvelle-Orléans—Bureau No 102, rue du Canal, Nouvelle Orléans, 7 décembre 1878.—Avis est par le présent donné aux actionnaires que l'élection annuelle des directeurs pour l'année 1879, aura lieu, conformément à la Charte, au bureau de l'Association, LUNDI, 23 décembre 1878, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.

G. LANAUX,
8 déc—au 23 déc inc Secrétaire.

LA GRANDE MANUFACTURE —DE— SOULIERS DU SUD

—SITUÉE—
RUE DU CANAL
Au coin de la rue Poeyre

A commencé sa fabrication dans l'année

1874

Et a obtenu depuis un succès sans parallèle.

Mr. JOHN HANSEN,

son propriétaire populaire a été le premier à établir une

FABRIQUE DE SOULIERS

de ce genre dans notre ville et mérite le patronage du peuple. Des centaines

D'OUVRIERS EXPÉRIMENTÉS

qui seraient été obligés d'aller chercher de l'emploi au loin ont trouvé le moyen de bien vivre dans cette ENTREPRISE IMPORTANTE.

ALLEZ POURQUOI NE PAS PATRONER
L'ŒUVRE DU SUD DE JOHN HANSEN!

Il traite toujours ses habitués avec la plus grande considération et politesse, et ne craint pas de se déranger pour montrer ses marchandises, car il a non seulement son intérêt et sa réputation en jeu, mais encore l'orgueil d'établir sur une base solide une véritable

ENTREPRISE DU SUD.

Mr HANSEN a établi une branche de sa maison à MORGAN CITY, où l'on trouvera toujours un plein assortiment de ses excellentes chaussures.

On sollicite les

Commandes de la Campagne

et l'on garantit une prompte attention et une satisfaction complète. 12 déc—1m

ATTENTION.

M. ANDRIEU - - - - 150 Poydras.

CHAUSSURES A VIS FAITES EN VILLE, à $2.50 la paire.

CHAUSSURES COUSUES, faites en ville, à $4 00.

BOTTES et souliers en tous genres faits ici des meilleurs matériaux et par des ouvriers de premier ordre, à des prix plus réduits que partout ailleurs en ville. Chaussures de toutes qualités pour dames, messieurs, jeunes gens et enfants. Soixante-quinze à cent ouvriers sont constamment employés dans les ateliers.

17 janv 77—1 an V&O

L. S. L.

"THE OLD RELIABLE."

DANS SA DIXIÈME ANNÉE
Payant $40,000 annuellement
pour soutenir l'Hôpital de Charité de la Nlle-Orléans.

UNE AUTRE GRANDE OCCASION!

PAS D'ESCOMPTE !

Pas d'ajournement !

Tous les lots payés en plein !

GRANDE CHANCE —POUR— UNE FORTUNE !

LA COMPAGNIE DE LA **LOTERIE** DE L'ÉTAT **DE LA LOUISIANE**

—FERA—

A la Nouvelle-Orléans, Lne.,

LE MARDI, 14 JANV. 1879.

LE GRAND TIRAGE MENSUEL

De la Loterie à $2.

CLASSE A.

GROS LOT :

$30,000.

1857 LOTS !

—LE TOUT S'ÉLEVANT A—

$110,400 !

Le tirage commencera ponctuellement à dix heures du matin

AU BUREAU DE LA COMPAGNIE,

DANS LA MATINÉE DU
MARDI, 14 JANV. 1879.

—A LA—
NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Voyez la Distribution!

Distribution Extraordinaire !

100,000 billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS :

1 Lot de	$30,000, soit	$30,000	
1 Lot de	10,000	10,000	
1 Lot de	5,000	5,000	
2 Lots de	2,500	5,000	
5 Lots de	1,000	5,000	
20 Lots de	500	10,000	
100 Lots de	100	10,000	
200 Lots de	50	10,000	
500 Lots de	20	10,000	
1,000 Lots de	10	10,000	

PRIX D'APPROXIMATION :

9 Lots d'approximation de $300 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $30,000, soit 2,700

9 Lots d'approximation de $200 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit 1,800

9 Lots d'approximation de $100 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $5,000, soit 900

1,857 Lots montant à $110,400

Billet entier, $2 ; Demi-Billet, $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

S'adresser au Lock Box 692 New Orleans Post Office.

Transmettez l'argent par des ordres sur le bureau de poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par Express.

Souvenez-vous qu'au Grand Tirage du

Mardi, 14 Janvier 1879.

TOUS LES LOTS —SONT— PAYÉS SUR PRÉSENTATION.

On demande des agents dans tous les Etats, comtés, villes et villages de l'Union.

D'excellentes garanties sont exigées et doivent, invariablement, accompagner les demandes qui doivent être adressées à

M. A. DAUPHIN,
Président.
Nouvelle-Orléans, Lne

Toute lettre aura réponse si quelle un retour.

LE **PALAIS** —DES— **MEUBLES** —DE— **JOS. B. HUBBARD**

Coin Remparts et Perdido

A L'ENSEIGNE DE **L'AIGLE D'OR,**

Etabli en 1840,

Vient d'ouvrir, pour la saison, un des stocks les plus beaux et les plus vastes de

MEUBLES DE SALON,

de chambre à coucher et de salle à manger en noyer, acajou, bois de rose, ébène, avec dorures, avec ou sans marquetterie,

qui aient jamais été offerts sur ce marché

ET A DES PRIX TELS QU'ON N'EN A JAMAIS VU D'AUSSI REDUITS.

Le stock comprend en outre une grande variété de meubles de salon de luxe, couverts ou non couverts, au choix de l'acquéreur, et afin qu'il se décide selon son goût.

Grand assortiment de

Soies écrues, Cotelines, Satins de laine, Peluche, Reps, étoffes en crin.

Matériaux tous de choix et travail garanti.

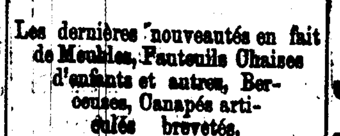

Les dernières nouveautés en fait de Meubles, Fauteuils Chaises d'enfants et autres, Berceuses, Canapés articulés brevetés, Prie-Dieu, Bibliothèques, Tables à cartes.

Grand choix de **GLACES** du dernier genre.

Porte-Chapeaux, sideboards, Cabinets pour chambre à coucher, [illegible] à ressorts, matelas, Plumes, etc, etc.

—AUSSI—

Un grand stock de meubles simples et unis, pour la ville et la campagne, à TRÈS BAS PRIX.

Le public est invité à venir examiner mon stock et à s'assurer du bas prix.

[illegible] TOUS.
JOS. B. HUBBARD,
[illegible] REMPART, coin PERDIDO.

AVIS AUX COMMERÇANTS DE LA VILLE ET DE LA CAMPAGNE.

La maison O. JAUBERT & CO., 20 rue de CHARTRES, près Canal, reçoit en ce moment un IMMENSE STOCK DE DRY GOODS, acheté aux dernières grandes ventes d'encan de New-York, qui sera vendu à un prix DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE.

L'assortiment est des plus variés et des plus nouveaux de la saison.

UNE ATTENTION PARTICULIÈRE SERA APPORTEE AUX ORDRES DE LA CAMPAGNE.

ESCOMPTE LIBÉRAL AUX ACHETEURS POUR DU COMPTANT OU À COURT TERME.

19nov—4m

MAGASIN DE MUSIQUE DE
GRUNEWALD,

Qui offre les meilleurs Pianos et les meilleurs Orgues du monde, QUI A L'AGENCE EXCLUSIVE DES FAMEUX PIANOS FAVORIS DE

PLEYEL, WOLF & CO., DE PARIS,

PIANOS DONT PLUS DE 67,000

ont faits et se vendent. C'est le nombre le plus considérable qu'ait atteint une maison quelconque, ce qui démontre clairement LA POPULARITÉ DE CES INSTRUMENTS CHEZ NOUS.

Souvenez-vous que les véritables PIANOS PLEYEL s'achètent seulement chez GRUNEWALD, qui les importe directement, de la fabrique. Aucun établissement du Sud n'est autorisé à les vendre, excepté par l'entremise de l'agence GRUNEWALD. Qu'on se tienne donc en garde contre les imitations.

GRUNEWALD est également agent-général pour la vente des PIANOS

NOS STEINWAY DOUBLE VICTORIAS, qui excellent TOUS LES AUTRES, pour la vente des pianos si recherchés de KNABE, HAINES ET FISHER,—qui sont offerts à des conditions avantageuses et aux plus bas prix du comptant.

ORGUES des meilleures maisons.— Importation de tout ce qui se rattache à la musique. Ventes et [illegible] VENTE EN GROS ET EN DÉTAIL.

S'adresser à
Louis Grunewald,
Au Grunewald Hall, No 14 à 22 de la rue Baronne.

H. J. RIVET,
PHARMACIEN-DROGUISTE
Importateur de Médicaments Patentés Français.

Agent du "TEXAS COTTON WORM DESTROYER." Propriétaire des célèbres Bitters Our Own [illegible] Aromatic Bitters, 38 rue de Chartres et 86 rue Bienville, Nlle-Orléans.
17 mai 78.—1 an.

PHARMACIE DUCONGÉ,
30........ RUE DE CHARTRES 30
NOUVELLE-ORLÉANS.

A. CARROUCHÉ,
SUCCESSEUR.

Les personnes de la ville et de la campagne trouveront à cette ancienne pharmacie si favorablement connue un assortiment complet de : MÉDICAMENTS PATENTÉS, FRANÇAIS, ANGLAIS et AMÉRICAINS, ainsi que des DROGUES, PRODUITS CHIMIQUES, PEINTURES, PARFUMERIES, en un mot, tout ce qu'a généralement un établissement de premier ordre. M. Carrouché reçoit directement de Paris tous les médicaments patentés dont nous donnons chaque jour l'énumération complète dans une autre colonne. La maison sollicite des ordres de la campagne et garantit de les remplir avec soins et célérité. Dépôt du Sirop pectoral balsamique de Ducongé.

Agences pour la vente du Willett's Dysentery Remedy. 1er sept.—1 an.

NOUVELLES INVENTIONS.

Moulin rotatoire à farine perfectionné de Hunter. Onze combinaisons dans une. Plus de 250,000 maintenant en usage. Chaque famille devrait en avoir un. On demande des agents pour la Louisiane et la Georgie. Envoyez $1 pour échantillons et poste. Conditions spéciales pour les agents.

REYNOLDS & ARMSTRONG, Rue Baronne 90.

FOURS.

Les fours de cuisine de Robert E. Lee, fabriqués avec le meilleur fer; brûlant peu de combustible et excellents pour cuire le pain d'une manière égale. Garantis pour donner satisfaction complète ou l'argent sera remboursé.

A chaque acheteur un tamis rotatoire sera donné.

FLAMBEAU.—Aucun danger les étincelles le vent ou la pluie ne peut l'éteindre, il ne peut faire explosion. Tous les bateaux à vapeur devraient en avoir un.

CLOCHES ÉLECTRIQUES.—Point de fils cachés ou grands et sujets à se déranger. Toujours bonnes. Elles peuvent se placer partout. D'une valeur spéciale pour les familles et les bateaux à vapeur. Gabarits pour en Venez les examiner.

JAMES H. REYNOLDS,
90 .... Rue Baronne 90
Entre les rues Union et Perdido.
1er mai—1 an NLLE-ORLEANS, LNE.

Bitter Cordial, Aromatique, Américain, de Peychaud.

Diplôme d'honneur obtenu à la Grande Exposition d'Altona, Allemagne, en 1869.

Ce cordial le plus agréable et le plus savoureux qui ait jamais été préparé avec des ingrédients aromatiques et amers, ouvre l'appétit, donne de la vigueur aux fonctions de l'estomac et par là empêche la dyspepsie.

Une cuillerée à thé peut être prise avec du sherry et du madère, ou, si on le préfère, avec un peu d'anisette et du brandy avec ou sans eau. Même les dames peuvent le prendre simplement avec de l'anisette et un peu d'eau, ce qui en fait une boisson stomachique très légère et agréable.

Préparé par A. A. PEYCHAUD, pour
VINCENT MICAS,
successeur de THOMAS H. HANDY,
seul propriétaire.
Nos 14 et 16 rue Royale,
24déc—1m Nlle-Orléans, Lne.

Avis spécial.
Bureau du charbon St. Bernard.
Nouvelle-Orléans, 16 Septembre 1878.

JUSQU'A nouvel ordre nous vendrons nos charbons pour du comptant aux prix suivants :
Le charbon St Bernard à 45c. le baril.
Le charbon Pittsburg à 50c. le baril.
Livré à domicile.
W. S. CAMPBELL,
16 sept— Agent.

Les Matelas bordés de cordes,
—PATENTE DONAHOE,
Sont reconnus comme les plus propres, les mieux faits, les moins chers et durant le plus.

GRAND assortiment toujours prêt à être livré, Aussi, toiles à matelas confectionnées avec bordures en cordes de toutes grandeurs et qualités, à bas prix.

Le public est invité à venir examiner ces articles que je me ferai un plaisir de lui exhiber, sans qu'on l'en désire ou non acheter.

Réparation de toutes espèces de matelas.

Fabrique et salle de vente, 44 rue de Chartres, succursale, No 2 Ste-Anne.

J. J. DONAHOE,
Propriétaire du brevet.
13 nov—1an—D Mar J

H. KUNTZ,
CONFISEUR,
Encoignure Canal et Carondelet,

AYANT fermé son salon de restaurant pour cause de réparation, prévient sa clientèle et le public en général, qu'il en fera la réouverture le Samedi 30 novembre continuant, comme par le passé, à fournir pour bals, mariages, soirées et réceptions de tous genres ce que le marché offre de mieux. Le service ne laissera rien à désirer.
22nov—au1jv

JOS. BRANDNER,
Marchand—Tailleur,
84 .... RUE BOURBON 84

A constamment en magasin un bel assortiment de DRAPS, CASIMIRS et étoffes à gilets.
8 nov—3m

Pension privée.

MADAME VEUVE AMÉDÉE GRANGER est prête à recevoir quelques pensionnaires pour le logement et la table ou pour la table seulement. Références échangées. S'adresser rue Toulouse, coin Royale, au-dessus du magasin Moreno. 24 nov—

BUREAU DE PRETS.
OTTO SCHWANER,
17 .... RUE BARONNE 17
ENTRE CANAL ET COMMUNE.
Près de la SALLE GRUNEWALD.
30 jan—1an

Bisulfite de Chaux —DE— 1851 — BONNABEL — 1878

LE seul agent antiseptique défenseur et désinfectant parfait, pour le jus de cannes. Il est employé par tous les planteurs qui désirent faire du sucre en grain sans crainte de détérioration. Vingt-sept ans de succès complet en prouvent la supériorité.

H. BONNABEL,
Angle de la rue North Peters, entre les rues Dumaine et Bienville. 17 oct—3m

GRAND DEBALLAGE d'Habillements d'hiver.

—CHEZ—

GODCHAUX,
81 & 83 Rue Canal, N. O.

Grand assortiment d'Habillements confectionnés aux dernières modes, Articles de toilette, Chapeaux pour HOMMES, JEUNES GENS & ENFANTS, qui seront vendus à des prix tellement réduits qu'ils défient la concurrence.

Venez et Examinez.
LÉON GODCHAUX,
81 & 83 rue du Canal,
NOUVELLE-ORLÉANS.
27 sep—1an—DMJ

E. TELLE,
DENTISTE,

est de retour et a repris l'exercice de sa profession. Cabinet, 263 rue du Canal, près la rue des Marais. 24 nov—1m—DMarJ.

JOSEPH BAUER,
DENTISTE,
130 - - - Esplanade - - - 130
Près Remparts.
21nov 3m D Ma J

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No 19 rue Dauphine, immédiatement après 14 dièse formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

A LOUER

La MAISON centrale et confortable, à deux étages et en briques, rue des Remparts No 62, entre les rues Bienville et Conti ; très bon local pour une résidence particulière ou professionnelle.
S'adresser à C. E. GIRARDEY,
15déc— 31 rue du Camp.

Institutions ! Institutions !

INSTITUTION.
Columbian Educational et Kindergarten Institute.
123 rue de l'Esplanade, entre Remparts et Bourgogne.

Autrefois institution d'AQUIN. Neuvième année sous la direction de Mlle H. Fitzgerald.—Ouverture le 9 septembre 1878.

CETTE institution embrasse dans son système d'éducation toutes les branches d'un cours complet tant en anglais qu'en français depuis les classes primaires et Kindergarten jusqu'aux plus élevées; il en est de même de l'allemand et des autres langues.

Le nouveau local est tout ce que l'on peut désirer de mieux; les bâtisses sont spacieuses et aérées et conviennent parfaitement aux besoins d'un externat et d'un pensionnat; les appartements étant larges et distribués d'une façon confortable; la cour et les galleries sont vastes et suffisent amplement aux jeux et à l'exercice des élèves.

L'enseignement de la musique reçoit une attention toute particulière; on consacre beaucoup de temps à l'étude et on s'efforce à cultiver chez l'élève le goût et l'amour de l'art et de lui donner une exécution brillante.

Conditions modérées. 21 nov—1m

INSTITUT LOCQUET LE ROY,
Nlle-Orléans, rue du Camp 280,

CETTE INSTITUTION sera ouverte LUNDI, 25 novembre 1878, sous les auspices de Miles Moise, filles de feu E. Warren Moise, succédant à Mme Locquet Leroy, dont elles ont acheté la bonne clientèle et le droit de diriger l'Institut sous son ancien nom. Aucun changement ne sera fait dans la conduite et l'administration de l'école, ni dans les professeurs, si ce n'était dans le cas où les maîtresses elles-mêmes de l'établissement ne voudraient y jouer un rôle actif.

Elles sollicitent respectueusement la continuation du patronage jusqu'ici accordé si libéralement à l'institution et celui de leurs amis, et du public en général, promettant de se dévouer ri goureusement à tous les intérêts des élèves confiées à leurs soins.

Conformément à ce qui précède, Mme Locquet Le Roy annonce à ses amis et patrons que la confiance en elle a dans les demoiselles qui lui succèdent est sous tous les rapports à la hauteur de la grave charge qu'elles assument. Elle assure, en outre, ses amis qu'elle prêtera toute l'assistance morale qu'elle pourra par sa présence quotidienne dans les salles d'école en une capacité quelconque pour la continuation du succès de l'institution.

17 nov au 31 déc

AVISO.

TENGO la satisfaccion de participar á los Sres Licenciados, Abogados, y á mis amigos, que he sido agregado al cuerpo de oficiales del Señor Coronel C. E. Girardey, vendutero y comerciante.

Me pongo á su disposicion en la oficina No. 31, calle de Camp, en donde me hallaran como siempre listo y dispuesto á desempeñar cualquier incargo que se me confie.

MIGUEL DE ARMAS,
Antes Deputado del sheriff.
15 déc—2f

VENTES A L'ENCAN.

PAR ALBERT PAUL.

Vente sans réserve à l'encan, pour cause de départ, du contenu entier de deux splendides maisons à trois étages en briques,

Consistant en partie :

De meubles élégants en acajou, noyer et chêne pour salon, salle à manger et chambre à coucher : miroirs et glaces; beaux pianos de prix, rideaux de dentelle; ornements, vaisselle, verres et articles en plaqué; four de cuisine etc., ensemble avec une grande variété d'autres articles d'ornement, d'utilité et de ménage.

PAR ALBERT PAUL & Cie encanteurs—Bureau 45 rue Royale, JEUDI, 19 décembre 1878 à 11 heures du matin, il sera vendu aux enchères publiques, rue des Remparts Nos 139 et 141, près de la rue St Pierre,

Le contenu entier desdites maisons.
Conditions—Comptant. 19 déc—

Bonne occasion de faire des achats, pour les présents des jours de fête à l'encan, au Bureau de Prêts,

17 .... Rue Baronne 17

Grande vente de clôture de tous les gages non rachetés, sans exception, et dont l'intérêt n'a pas été payé au 1er juillet 1878.

PAR ALBERT PAUL & CO., Encanteur—Le SAMEDI, 21 décembre 1778 et les jours suivants, à 11 A. M.—

Epingles en diamants, boucles d'oreilles et bagues riches, montres de chasse en or, des meilleurs fabricants, montres en argent de toutes descriptions bijouterie en grande variété, argenterie, plaqué, trousses de médecins et instruments de mathématiques, etc., fusils, pistolets, couteaux, lingerie, etc.

Toutes ces marchandises sont pleinement garanties et seront vendues sans réserve. 17 déc—6f

PAR VINCENT & CO.

PAR VINCENT & CO., encanteurs, aux Nos 62, 64 et 66 de la rue de la Douane.— MARDI, 17 du courant, à 10 heures et demie du matin—

Habillements d'automne et d'hiver, linge fait pour messieurs, chapeaux de castor et de laine.

MERCREDI, 18 décembre, à 10 heures et demie, GRANDE VENTE A CREDIT, 900 caisses de bottes, souliers et brodequins, en grande variété et bel assortiment.

JEUDI, 19 décembre, à 10 heures et demie, grande vente à crédit. Marchandises étrangères et américaines, comprenant un assortiment de choix pour les jours de fête.

Conditions à la vente . 15déc—

PAR S. GUINAULT.

VACHES LAITIÈRES.

PAR S. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Passage de la Bourse et Bienville.— SAMEDI, 21 décembre 1878, il sera vendu à 11 heures du matin, rue Forstall, entre les rues Amour et Bons-Enfants, près de l'ancienne raffinerie—

40 belles Vaches créoles de race anglaise, 25 avec jeunes veaux, la balance sur le point de vêler.

Conditions—Jusqu'à $100 comptant et au-dessus de $100, 3 mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur
18 déc—

PAR C. E. GIRARDEY.

DROGUISTES, ATTENTION!

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'établissement populaire de feu Max Vilter, ci-devant, celui du Dr Doscar Czarnowski, en face du marché Poydras, pour clore la succession.

PAR C. E. GIRARDEY Encanteur—Bureaux No. 31 de la rue du Camp SAMEDI 28 décembre 1878 à midi précis sur les lieux No 205 rue Poydras, il sera vendu aux enchères publiques pour clore la succession—

Le contenu entier et le bail non expiré du populaire établissement d'affaires de feu Max Vilter. Le magasin brillamment arrangé, avec installations et garni d'un grand et complet assortiment de remèdes des plus purs d'Amérique ou de l'étranger, drogues, articles de fantaisie, laboratoire, etc.

La clientèle est nombreuse et les affaires d'ordonnance sont considérables. Pour un droguiste pratique, c'est une occasion de fortune certaine.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets avec garantie approuvée portant intérêt au taux de 8 p. 0/0 par an du jour de la vente jusqu'à paiement final. 18déc—au 2sd

Belle résidence en briques et en bois, et local bon pour bâtir, Dans les 3e et 4e Districts.

Par consentement des parties, sans limites, pour payer une hypothèque.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureaux No 31 de la rue du Camp—SAMEDI 21 décembre 1878 à midi, à la Bourse d'encan St Charles, il sera positivement vendu aux enchères publiques, par consentement des parties, pour payer une hypothèque—

1. Cette bonne et solide résidence à 2 étages substantiellement bâtie en briques désignée par le No. 343, rue de Chartres dans l'îlet borné par les rues Chartres, Esplanade, Paix et Royale contenant un vestibule et deux salons au rez de chaussée trois beaux appartements au second et deux au troisième, une maison en briques à deux étages au fond de la cour, citerne, etc.

2. Le grand et beau lot situé sur les Champs Elysées dans l'îlet borné par cette avenue et les rues Marigny, Girod et St-Jean Baptiste, mesurant 40 pieds de face aux Champs Elysées et 115 pieds de profondeur. Un voisinage charmant pour cette résidence.

3. La belle résidence en bois à 2 étages avec deux lots jardin de face et de côté, désignée par le No 55 rue St-Mary 4me district, dans l'îlet borné par les rues St Mary Félicité Rousseau et St-Thomas. Voyez le plan à la vente pour les dimensions du terrain.

Conditions, un demi ou un tiers comptant à l'option de l'acheteur et la balance à un et deux ans de crédit en billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur portant toutes les clauses usuelles de 8 p. 0/0 par an d'intérêt et 5 pour cent pour frais d'avocats en cas de poursuite pour le paiement et la police transférée au vendeur, et l'acheteur assumant en outre du prix d'adjudication les taxes dues en 1877 et 1878. Un dépôt de 10 p. 0/0 sur le prix sera requis au moment de la vente. Les actes de vente aux frais de l'acquéreur par devant O. Drouet, notaire. 7déc—

Vente positive pour payer une Hypothèque.

Le magasin et la résidence en briques à trois étages, No 69 rue de Chartres et 82 Passage de la Bourse, entre les rues Bienville et Conti.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureaux, No 31 de la rue du Camp. SAMEDI, 21 décembre 1878, à midi, à la Bourse d'encan St. Charles, il sera vendu, aux enchères publiques, du consentement des parties, pour payer une hypothèque—

Ce magasin et maison à trois étages en briques, dans le centre de la ville, désigné par le No 69 de la rue de Chartres et 82 du Passage de la Bourse dans l'îlet borné par les rues de Chartres, Bienville, Conti et Passage de la Bourse. La propriété entière mesure 26 pieds 1 pouce sur la rue de Chartres et le Passage de la Bourse, et 146 pieds, 5 pouces et 2 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations rue de Chartres comprennent une bâtisse fortement construite en briques et à trois étages, contenant un magasin en bas, bon pour une vente en gros ou en détail et pour fabrique; les étages supérieurs sont bons pour résidence, tout récemment réparés et en bon état. La portion qui fait face au Passage de la Bourse est une maison à un étage avec un attique, récemment bâtie en briques, occupée comme fabrique. L'occupant veut bien le louer pour une ou plusieurs années à $300 par an.

Et la portion faisant face à la rue de Chartres, est louée à bail à compter du 15 décembre pour deux années, à raison de $600 par an.

Conditions.—L'acheteur assumera le paiement de trois billets datés du 30 mars 1878, payables respectivement à 1, 2 et 3 ans après cette date pour $1375 chacun, portant intérêt au taux de 8 0/0 par an de leur date jusqu'à paiement final, avec la clause usuelle de 5 0/0 pour frais d'avocat dans le cas où il faudrait exercer des poursuites pour leur collection, et le reste comptant.

L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1879, en sus du prix d'adjudication.

Acte de vente par devant le notaire désigné par l'encanteur aux frais de l'acheteur.
1 Déc—1, 7, 8, 14, t. d.

Un excellent placement.

Dans un des meilleurs quartiers de commerce, en face du marché français—un des magasins d'épiceries de Hencks, au coin des rues Vieille-Levée et St-Philippe.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur,—Bureau rue du Camp No 31.—SAMEDI, 21 décembre 1878, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, il sera positivement vendu, à l'enchère publique, du consentement des parties—

L'excellent emplacement de commerce situé en face du marché français, désigné par le No 243 de la rue Vieille Levée, aujourd'hui rue Peters dans l'îlet compris entre les rues Vieille-Levée, Chartres, Dumaine et St-Philippe. Le terrain a 21 pieds 4 lignes de face à la rue Vieille-Levée ou Peters, sur 100 pieds de profondeur et 2 pieds 4 lignes de large au fond.

La bâtisse est désignée par le No 243 de la rue Vieille Levée; elle est à étage, en briques, à mansarde, est solide, a cinq bonnes chambres au rez-de-chaussée et deux au-dessus. Elle est louée à bail à M. Henke, l'épicier bien connu, jusqu'au 1er septembre 1880, à raison de $1200 par an. Le loyer doit se payer tous les mois et le locataire doit tenir le magasin en bon état, à ses propres frais. Il n'y a pas de meilleur emplacement de commerce dans ce quartier florissant, et on ne saurait trouver un placement plus avantageux.

TERMES ET CONDITIONS.—Un tiers ou la moitié comptant, au gré de l'acquéreur, le reste à 1 ou 1 et 2 ans de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur portant toutes les clauses habituelles de 8 pour cent d'intérêt l'an, 5 pour cent pour honoraires d'avocat, transfert de la police d'assurance et paiement par l'acquéreur, en outre du montant de l'adjudication, des taxes dues et exigibles en 1879.

L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, par devant M. Chas. G. Andry, notaire.
21déc—1 7 8 14an21

BUREAU DE PRET,
17 - - - - Rue Baronne - - - - 17

Les délinquants sont prévenus que tous les gages non rachetés, sur lesquels l'intérêt n'a pas été payé jusqu'au 1er Juillet 1878, seront mis en vente sans distinction aux enchères publiques, à partir du 1er janvier 1879.

OTTO SCHWANER.
15déc—3f

VENTES A L'ENCAN.

PAR A. & L. LEVY.

Grande vente spéciale de marchandises de fantaisie importées par les derniers steamers, consistant en porcelaine française, services de thé et de déjeuner, vases, statues, tapis de cheminée, tabourets, service de punch, articles en porcelaine, pots, jouets, bretelles brodées et pantoufles, brackets, figures en porcelaine et jouets, coquillages, portefeuilles de poche, lunettes d'opéra, crackers, cols de vraie dentelle et manchettes.

—Aussi—

Le plus bel assortiment de plumes riches et précieuses, de soieries, d'ivoire et d'éventails japonais qui aient jamais été achetés sur ce marché.

PAR A. & L. LEVY—Afax Levy, Encanteur — VENDREDI 20 du courant, à 10 heures et demie du matin, à la salle d'encan de la rue des Magasins No 33, le stock ci-dessus tout récemment importé sera vendu sans considération de prix pour clore une consignation.

Conditions—Comptant.

Nous appellerons l'attention particulière du commerce sur cet assortiment de marchandises fraîchement importées et convenables pour cadeaux de jour de l'an. 18déc—3f

PAR D. E. MORPHY & SON.

Articles d'utilité et d'ornement pour les fêtes de Noël et du Jour de l'An.

PAR D. E. MORPHY & SON,—D. E. Morphy, Encanteur. — Il sera vendu SAMEDI, 21 décembre 1878, à 11 heures du matin, dans la salle d'encan Nos. 108 et 110 rue des Magasins, des gobelets de cristal français, des verres à champagne, claret, sherry, pour cordiaux, gravés et de couleur, décanteurs, bouteilles cologne, encriers, Parisian Water Pitchers, articles de Bohême, porcelaine, paniers à fruit et stands, paniers à cartes, bouquetiers, porte cigares, plateaux ovales de fantaisie, bowls, plaqués, salières, fourchettes, pincettes pour le sucre, couteaux de table et maints autres articles.

Conditions—Comptant. 19 déc—

PAR PLACIDE J. SPEAR.

SANS LIMITE.

Maison coin St. Claude et Quartier, Second District.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur — Bureau 46 rue Royale —SAMEDI, 21 décembre, à midi il sera vendu à la BOURSE DES MARCHANDS ET ENCANTEURS, rue Royale entre Douane et Canal sans limite ni réserve.

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le faubourg Tremé Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues St. Claude, Quartier, Hopital et Rempart, ayant mesure française 29 pieds de face à la rue St Claude, 68 pieds 8 pouces de profondeur et face à la rue Quartier. Les améliorations consistent en une maison couverte en ardoise ayant quatre appartements et 2 cabinets, et cuisine haute ayant 4 chambres.

Termes et conditions, 1/3 comptant, la balance à un crédit de un et deux ans en billets portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue avec 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente à parfait paiement, la clause de 5 0/0 pour honoraires d'avocats en cas de poursuite judiciaire pour le recouvrement du paiement des dits billets ou une portion, assurance par l'acquéreur et transfert de la police et toutes les autres clauses habituelles. L'acquéreur sera requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente par devant A. E. Bienvenu aux frais de l'acquéreur.
18 déc—

DIAMANTS! DIAMANTS!

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur,—Bureau No. 46 rue Royale, SAMEDI, 21 décembre 1878 à 11 heures du matin, il sera vendu au No 46 rue Royale, entre Douane et Bienville, pour racheter un gage particulier—

Boucles d'oreilles en diamants, Epingles, Bagues, Boutons, monture en diamants, pierres précieuses et autres pierres du dernier style et monture.

Conditions—Comptant. 18déc—

DIAMANTS,

Montres en or, et montres en argent, Instruments de musique,
Pendules françaises, anglaises et Yankee,
Toute espèce de bijoux riches,
Chaines de montre en or et en argent,
Fusils et révolvers,
Cannes et lorgnettes,
Linge de corps pour dames et pour messieurs,
D'autres articles dont l'énumération serait trop longue.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureaux, No 46 de la rue Royale.—LUNDI 16 décembre, et les jours suivants, à 10 heures, il sera vendu au bureau de prêts sur gages de A. Testart, au coin des rues Toulouse et Royale, tous les gages forfaits, lesquels se composent en partie, des articles ci-dessus mentionnés.

Conditions—Comptant.

N. B.—Chaque article offert sera vendu sans égard au montant prêté. 12déc—

PAR NASH & HODGSON.

Vente des revenus des marchés publics pour l'année 1879.

DÉPARTEMENT DU COMMERCE, Hôtel de Ville, Nouvelle-Orléans, 17 décembre 1878.

PAR NASH & HODGSON,—W. I. Hodgson, encanteur. — Bureaux No 13 de la rue Carondelet. —Il sera vendu aux enchères publiques, dans la chambre du Conseil à l'Hôtel de Ville, LUNDI 23 décembre 1878, à midi, les revenus des marchés publics pour l'année 1879, savoir :

Marché aux fruits et aux légumes,
Marché français à la viande
Marchés Poydras et Pilié,
Marché Trême,
Marchés Washington et Port
Marché St. Bernard,
Marché Le Breton
Marché Ste-Marie,
Marché Magasins,
Marché de Jefferson City,
Marché Soraparu,
Marché de la rue Neuvième,
Marché d'Alger,
Marché Claiborne,
Marché Dryades.

TERMES — CONDITIONS ET SPÉCIFICATIONS.

Section 1.—Les revenus de chaque marché seront vendus séparément, chaque adjudication étant pour 12 mois, du 1er janvier 1879 au 31 décembre 1879, à tant par an.

Sect. 2.—Les acheteurs ou fermiers paieront comptant en circulation des E.-U., sur les lieux au moment de l'adjudication, 10 pour 100 du prix pour un an et immédiatement après la promulgation d'une résolution du Conseil de Ville approuvant la vente des dits revenus, paraîtront devant le notaire de ville et exécuteront des contrats pour les revenus des dits marchés respectivement, et à ce moment fourniront leurs billets pour les mois de février, mars, avril, mai, juin, juillet, août, septembre, octobre, novembre et décembre 1879, les dits billets devant être endossés à la satisfaction du maire et de l'administrateur des finances, et faits payables respectivement le vingtième jour fixe de chaque mois précédant le mois pour lequel le billet est donné, lesquels billets porteront un intérêt de 8 pour cent par an du jour de leur échéance jusqu'au jour du paiement.

Sect. 3.—Les paiements pour le mois de janvier 1879, seront déduits du dépôt de 10 pour cent fait au moment de l'adjudication et le reste ou la balance du dit dépôt de 10 pour cent sera gardé par l'administrateur des finances comme une garantie additionnelle ou comme garantie du paiement de la balance des billets—contrats, et seront déduits finalement dans le règlement des billets de décembre, dûs en novembre 1879, pourvu que tous les billets donnés précédemment aient été promptement payés et qu'il n'y ait rien de réclamé par la ville pour pertes ou dommages contre les fermiers ou endosseurs des dits billets parce qu'il y aurait pas eu dans l'exécution, conformité avec les termes et conditions des ventes premières.

Sect. 4.—Il sera stipulé dans les dits contrats que dans le cas de non payement des dits billets à maturité, le dit bail sera forfait et deviendra nul et de nul effet à l'option du conseil de ville, lequel pourra rentrer en possession des dits marchés, sans procédure légale, et pourra réadjuger les dits marchés pour le terme non expiré, soit à l'encan public, soit par des propositions cachetées, pour le compte, et aux risques et aux frais de l'acheteur délinquant et sans indemnité.

Sect. 5.—La personne à laquelle les revenus d'un des marchés publics auront été vendus ne vendra ni ne transférera, n'assignera son droit, titre ou intérêt à aucune personne quelconque, sans avoir préalablement obtenu le consentement du Conseil.

Sect. 6.—Les acheteurs ou fermiers de chaque marché et les personnes qui endossent leurs billets comme il est dit ci-dessus, signeront tous le contrat notarié ainsi spécifié, et dans le dit acte il sera stipulé :

1. Que le non-paiement d'un billet ou des billets à maturité, tous les billets subséquents seront immédiatement dûs et exigibles.

2. Que les dits billets ne seront payables qu'en monnaie courante des Etats-Unis.

3. Que tous les fermiers et endosseurs des dits billets renoncent à tout droit de faire entrer en compensation contre la ville une créance quelconque qu'ils auraient actuellement ou qu'ils acquerraient par la suite contre la ville de la Nlle-Orléans, et que les dits fermiers et endosseurs s'engageront à ne faire aucune tentative pour violer les clauses de cette section, sous peine de payer $5000 d'amende, pour laquelle, ils s'engageront eux-mêmes solidairement.

Sect. 7.—La ville gardera le contrôle de la police des marchés et fera exécuter les présentes ordonnances ou les ordonnances qui pourront être par la suite adoptées par le Conseil de Ville.

Sect. 8.—La ville se réserve le droit de rejeter une offre quelconque ou toutes les offres.

JOHN HENRY BEHAN,
18déc— Administrateur du Commerce.

PAR HOEY, MACON & O'CONNOR.

MAGNIFIQUE PROPRIÉTÉ A L'ENCAN.

La salle de la Parfaite Union avec de grands terrains,
Rue des Remparts,
Entre les rues Dumaine et St. Philippe.
A de longs termes de crédit.

PAR HOEY, MACON & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau rue Carondelet No 11—SAMEDI, 11 janvier 1879, à midi, à la Bourse d'encan St. Charles, rue St-Charles, il sera vendu aux enchères publiques—

Cette magnifique propriété connue comme la salle de la Parfaite Union, située dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Bourgogne, St. Philippe, Dumaine et mesurant en pieds américains 112 pieds de face à la rue des Remparts, et 212 pieds 8 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne inférieure et 142 pieds 8 pouces et 1 ligne en largeur dans le fond.

Les améliorations comprennent un édifice à deux étages, vaste et substantiellement construit, avec une façade ornementale, ayant quelque 15 chambres, salles, vestibules, barroom, sans compter la grande salle de bal ou de concert, loge, anti chambre et réfectoire. Sur le derrière, il y a un cottage en briques à 1 étage avec 4 chambres et cabinet avec un hangar couvert en ardoise.

Avec quelques faibles dépenses on pourrait faire de cette propriété l'établissement le plus complet pour une académie ou pour diverses sociétés en égard à son point central, dans une des plus belles parties de cette superbe avenue, la rue des Remparts, et dans la position la plus convenable au dessus de la rue du Canal.

Conditions.—Un tiers comptant, et le reste à un crédit de 1, 2, et 3 ans, avec intérêt à huit pour cent par an, du jour de la vente jusqu'à paiement final, et avec toutes les clauses usuelles de garantie.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur par devant Andrew Hero, notaire.
8déc—15,22,29 déc et 3,4janv.et11